

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [cynthia-desjardins-cssdd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/85c78cb73a27d98b3fd984ee>

Date d'obtention : 2025-02-13 17:34:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque nous sommes aux faites d'une situation de sextage, nous rencontrons l'auteur du signalement ainsi que la victime. Ensuite, nous évaluons l'incident en remplissant la grille d'évaluation qui nous permettra d'en savoir plus sur l'événement. Nous vérifierons les renseignements obtenus en parlant, s'il y a lieu, aux autres personnes impliquées ou témoins. Nous pouvons ainsi, à cette étape, déterminer si l'instigateur a commis un acte impulsif ou malveillant et décider de le questionner (impulsif) ou pas (malveillant). Si c'est un acte malveillant, nous allons tout de même rencontrer l'instigateur afin de lui confisquer son appareil électronique. Nous finissons par contacter le service de police afin de signaler la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens d'interroger toute personne concernant la situation ainsi que la victime. Il est important de ne pas accepter de regarder les preuves photos ou vidéos se trouvant sur les appareils électroniques. Si un parent me contacte par crainte pour son enfant, je le réfère au service de police, mais si c'est l'enfant qui vient me voir, j'appliquerai la méthode Sexto avec celui-ci. Je retiens aussi de contacter le service de police à chacune des interventions Sexto que je ferai.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate lors de la méthode Sexto est pour moi d'interroger l'instigateur malveillant. Je dois faire attention de ne pas répondre à ses questions et de ne pas dévoiler le contenu de ma rencontre avec la victime ou les autres témoins. Le fait de confisquer son appareil électronique est aussi délicat pour moi étant donné qu'il y a de fortes chances que l'instigateur refuse de me le rendre vue l'importance de son appareil électronique à ses yeux. Je sais cependant que le service de police sera là pour m'appuyer dans une situation semblable.